

(26)

pièce 1/1

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS (SYNAMED)

L'an deux mille neuf, le douzième jour du mois de septembre, nous, soussignés, Membres du Gouvernement, d'une part, et les Délégués du Syndicat National des Médecins, d'autre part, avons examiné les revendications formulées par le Syndicat précité dans son mémorandum du 10 août 2009 en rapport avec l'application du Décret n° 06/130 du 11 octobre 2006 portant Statut Spécifique des Médecins des Services Publics de l'Etat, l'amélioration de la situation salariale des médecins des Services Publics de l'Etat et de leur prime de risque professionnel, en exécution des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du Protocole d'accord du 20 août 2008 ainsi que les conditions de travail et la gestion des hôpitaux.

Tenant compte de la volonté de deux parties d'examiner ces revendications de manière concertée et transparente, et dans le souci de préserver les équilibres financiers et économiques et de restaurer la paix sociale;

Il a été convenu ce qui suit :

1. De l'exécution du Décret n° 06/130 du 11 octobre 2006 portant Statut spécifique des médecins des Services Publics de l'Etat

Le Gouvernement s'engage à appliquer les dispositions dudit décret par les actes ci-après :

- La signature des arrêtés ministériels et interministériel portant modalités et conditions d'application des dispositions dudit décret.
- La nomination par Ordonnance présidentielle des Médecins des Services Publics de l'Etat à la Nouvelle Nomenclature et aux grades actualisés.

[Signature]

pièce 2 A

- Une Commission mixte constituée des délégués du SYNAMEC et des experts des Ministères de la Santé Publique et de la Fonction Publique est chargée de préparer endéans 10 jours les projets de textes de nomination à la Nouvelle Nomenclature et aux grades actualisés et des arrêtés ministériels et interministériel portant modalités et conditions d'application dudit décret.

Tous ces projets de texte seront soumis à son Excellence Monsieur le Premier Ministre pour les dispositions utiles relatives à leur signature.

- Conformément à l'article 27 du Statut spécifique des médecins des Services Publics, les options de base de l'arrêté interministériel des Ministres ayant dans leurs attributions la Santé Publique et le Budget sont définies dans un barème spécifique reprenant le traitement de base, les indemnités et primes ainsi que les avantages sociaux.

2. Des aspects financiers relatifs au salaire et à la prime de risque professionnel

- Le Gouvernement s'engage à payer aux médecins la prime de risque professionnel, conformément aux termes de référence, suivant la grille barémique ci-après :

GRADE	ANCIEN TAUX EN FC	NOUVEAU TAUX EN FC
MEDECIN GENERAL	312.949,50	572.949,50
MEDECIN CHEF CLINIQUE	281.654,55	515.654,55
MEDECIN RESIDENT	250.359,60	458.359,60
MEDECIN REGENT	219.064,65	401.064,60
MEDECIN JUNIOR	187.769,70	343.769,70
MEDECIN INTERNE	156.474,75	286.474,75

- Ainsi, l'enveloppe mensuelle de la prime de risque passe de 79 8 694 417,5 FC à 1 588 000 000 FC pour un effectif de 4 606 médecins dont 450 engagés en 2008.

A

2009. Cette augmentation s'applique à partir de la paie du mois d'octobre

- Les 1354 médecins nouvellement intégrés dans les effectifs présentés par le SYNAMED seront mécanisés en 2010 après vérification par une commission conjointe Secrétariat Général à la Santé, Ministère de la Fonction Publique, Inspection Générale des Finances et SYNAMED.
- Le Gouvernement s'engage à payer en cinq mensualités, les arriérés du manque à gagner des salaires s'élevant à 776 600 000 FC pour la période de septembre 2007 à juillet 2008 (20 000 FC x 3 530 médecins x 11 mois), à partir du mois de mars 2010.
- Le Gouvernement s'engage à régulariser la situation salariale des médecins des Forces Armées, de la Police Nationale et de l'Enseignement Supérieur et Universitaire par l'ajout de 20 000 FC au salaire de base, dès le mois de mars 2010, pour un impact additionnel mensuel de 41 000 000 FC.
Les arriérés de cette catégorie pour la période allant d'août 2008 à février 2010 évalués à 779 000 000 FC seront payés au courant de cinq derniers mois de l'exercice 2010.
- Le Gouvernement s'engage à payer en novembre 2009, le complément de la prime de risque professionnel de février et mars 2008 des médecins du Katanga, du Kasai-Oriental et du Nord Kivu pour une enveloppe de 39 850 351 FC.
- Le Gouvernement s'engage à payer les allocations de fin carrière des médecins retraités dans le cadre du budget 2010.
- Concernant la prime de risque de novembre et décembre 2008 bloquée au bureau du Comptable Public Principal Code 0407 domicilié à l'Ecole Nationale des Finances, le Gouvernement s'engage à accélérer la procédure de la paie complémentaire suivant le rapport de l'audit de l'Inspection Générale des Finances.
- Le Gouvernement, à travers le Ministre des Finances, s'engage à instruire l'Ordonnateur-Délégué du Gouvernement de domicilier progressivement la paie des médecins dans les banques désignées par le SYNAMED, en commençant par ceux de la Ville de Kinshasa, dès le mois d'octobre 2009.
- Le Gouvernement, à travers le Ministre de la Santé Publique, s'engage à instruire le Secrétaire Général à la Santé Publique de constituer une commission mixte (experts de la Santé, de la Fonction Publique et du SYNAMED) chargée de contrôler les

effectifs des médecins nouvellement admis sous statut, en vue de leur mécanisation dans le cadre du budget 2010.

3. De la gestion des hôpitaux

- Le Gouvernement s'engage, à travers le Ministre de la Santé Publique, à nommer à l'Hôpital de l'Amitié Sino-Congolaise de Ndjili, dans un bref délai, un nouveau comité de direction et à réexaminer toutes les décisions du Gouvernement Provincial de Kinshasa y afférentes.
- Le Gouvernement, par l'entremise du Ministre de la Santé Publique, procèdera à la mise en place des structures de gestion efficaces des ressources internes des hôpitaux ainsi qu'à la définition des critères objectifs de désignation des gestionnaires des Services Sanitaires Publics de l'Etat.

Pour sa part, le SYNAMEC s'engage à obtenir des Médecins la levée de la grève au plus tard le lundi 14 septembre 2009.

Fait à Kinshasa, le 12 SEP. 2009

Pour le Syndicat National des Médecins,

Docteur MANKOY BADJOKY
Secrétaire Général National

Docteur MUKUNA MITEO
Secrétaire Général National Adjoint
chargé de l'Administration et des
Finances

Les Membres du Gouvernement,

Mwami MOPIPI MUKULUMANIA
Ministre de la Santé Publique

Michel LOKOLA ELEMBA
Ministre du Budget

J. K. J. P.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD DU 12 SEPTEMBRE 2009 ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS (SYNAMED)

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour du mois d'octobre, nous, soussignés, Membres du Gouvernement, d'une part, et les Délégués du Syndicat National des Médecins, d'autre part, avons examiné les revendications formulées par le Syndicat précité dans leur préavis de grève du 27 septembre 2010 relatif à l'exécution du protocole d'accord signé en date du 12 septembre 2009.

Tenant compte de la volonté de deux parties d'examiner ces revendications de manière concertée et transparente, et dans le souci de préserver les équilibres financiers et économiques et de restaurer la paix sociale;

Il a été convenu ce qui suit :

1. De la rémunération des Médecins des Services Publics de l'Etat

- Dans le cadre de l'exécution du Décret n°06/130 du 11 octobre 2006 portant Statut Spécifique des Médecins des Services Publics de l'Etat, le Gouvernement vient d'octroyer un barème spécifique, à partir du mois de Janvier 2011, reprenant les rubriques ci-après : prime de risque, indemnité de transport et indemnité de logement (cfr grille barémique en annexe). Le salaire de base demeurant celui en vigueur pour les Fonctionnaires du Régime Général.
- Conformément à l'article 27 du Statut Spécifique des Médecins des Services Publics de l'Etat, un arrêté interministériel des Ministres ayant dans leurs attributions la Santé Publique et le Budget est signé à cet effet.

2. De la nomination des Médecins aux grades actualisés et à la nouvelle nomenclature.

Le Gouvernement, à travers le Ministère de la Santé Publique vient de prendre un arrêté ministériel portant création d'une commission mixte SYNAMED et Gouvernement chargée d'étudier les dossiers des médecins des Services Publics de l'Etat en service et de préparer le projet de nomination endéans 1 mois à dater de la signature du présent avenant.

3. De la classification des emplois de Médecins, Dentistes, Médecins vétérinaires et Pharmaciens

[Signature]

[Signature]

Le Gouvernement a chargé le Secrétaire Général à la Santé d'appliquer les règles en la matière.

4. De la Régularisation de la situation pécuniaire des médecins des Services Publics de l'Etat.

Le Gouvernement vient de mécaniser, pour le mois d'octobre en cours, 842 médecins internes engagés depuis août 2009 pour la prime de risque. En plus, 3000 médecins admis sous statut sont mécanisés pour cette paie d'octobre 2010.

5. Des litiges financiers en suspens

Le Gouvernement vient de procéder à la liquidation des enveloppes salariales en rapport avec les litiges ci-après :

- Le paiement de 15 médecins lésés lors de la paie de janvier 2010 à Kinshasa ;
- Le repaiement des fonds reversés au compte du Trésor Public pour les médecins internes des provinces relatif à la prime de risque du mois d'octobre 2009 ;
- Le repaiement du montant de la prime de risque des mois de novembre et décembre 2008 volé au code comptable 407 pour les Médecins de Kinshasa ;
- Le repaiement de la prime de risque du mois de février et mars 2008 pour les Provinces du Katanga, Kasai Oriental et du Nord Kivu ;
- Quant aux arriérés des salaires de CDF 776.600.000 et de CDF 779.000.000, ils seront intégrés dans le budget 2011.

Pour sa part, le SYNAMED s'engage à obtenir des Médecins la levée de la grève le plus tôt possible.

Fait à Kinshasa, le 29 OCT 2010

Pour le Syndicat National des Médecins,

Docteur MANKOY BADJOKY
Secrétaire Général National

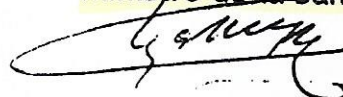


Docteur MUKUNA MITEO
Secrétaire Général National
Adjoint chargé de l'Administration et
Finances



Les Membres du Gouvernement,

Dr Victor MAKWENG KAPUT
Ministre de la Santé publique



Jean Baptiste NTAHWA KUDERWA B.
Ministre du Budget

